

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir des actions de compensations en faveur de la faune et de la flore de manière collective (telle que la réalisation d'aménagements en proximité des zones de captage), ou ciblée.</li> </ul>		
<b>Thème 12. La prévention des nuisances et des risques industriels questionnée en lien avec l'historique du bassin de Lacq</b>			
Question 12.1 : Quelles seraient les mesures de réduction du bruit adéquates pour limiter l'impact des éventuelles nuisances des sites ?	<p>À ce stade du projet, les mesures d'atténuation du bruit ne sont pas arrêtées. Elles dépendent notamment des études en cours et préalables à la demande d'autorisation environnementale.</p> <p>À titre d'exemple, il pourra être recommandé de construire un bâtiment afin de réduire le bruit émis par un processus de fabrication particulier. Il peut également être proposé de remplacer certaines technologies utilisées par des alternatives considérées comme moins bruyantes ou encore de retravailler certains procédés afin de minimiser les impacts.</p> <p>Enfin, un suivi sera réalisé pendant la phase d'exploitation dans l'environnement immédiat des installations, et des mesures complémentaires pourraient être mises en œuvre si elles s'avèrent nécessaires.</p>	À l'autorisation d'exploiter – estimation fin 2025	
Question 12.2 : Quelles seraient les différentes filières dédiées au recyclage des déchets et sous-produits (corps étrangers contenus principalement dans les bois déchets -pierres, métaux...-, "slags" que l'on pourrait	<p>À ce stade du projet, la collecte des déchets et sous-produits n'est pas encore contractualisée avec les entreprises de recyclage.</p> <p>Pour rappel, il s'agirait principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des produits extérieurs à la biomasse, et principalement des métaux, des plastiques, et des minéraux, avec le statut de DAE (Déchets d'Activités Économiques) non dangereux, inertes et non inertes ;</li> <li>- Des slags, ou cendres vitrifiées issues de la gazéification ;</li> <li>- Des résidus de procédés (épuration et filtrations par exemple).</li> </ul>		

<p>assimiler à des cendres vitrifiées...)?</p>	<p>Les volumes cumulés estimés sont entre 10 000 et 20 000 tonnes par an, gérés selon les différentes filières de traitement et de recyclage.</p>		
<p>Question 12.3 : Comment Elyse Energy va tenir compte des résultats de l'étude de Santé Publique France ?</p>	<p>Elyse Energy prendra connaissance de l'étude Santé Publique France lorsque ses résultats seront rendus publics. Et le cas échéant, adaptera le projet E-CHO si des prescriptions nouvelles en découlaient, en lien avec les autres parties prenantes, et en premier lieu les services compétents de l'État.</p>		
<p>Question 12.4 : Comment serait tracée la qualité des rejets selon leurs différentes typologies (continu ou séquentiel) ?</p>	<p>À ce stade du projet, les paramètres retenus et la fréquence du suivi des rejets ne sont pas arrêtés.</p> <p>Pour rappel, les dispositions détaillées de suivi des rejets figurent habituellement dans l'arrêté préfectoral d'exploitation, en cas d'arrêté favorable à l'issue de l'instruction. Certains paramètres peuvent faire l'objet d'un suivi en continu, et d'autres être soumis à de l'échantillonnage (suivi séquentiel). D'une manière générale, les mesures en continu que l'on retrouve le plus fréquemment, ou au cas par cas selon les conclusions de l'instruction, sont :</p> <p>S'agissant de l'eau car ce point avait été soulevé lors de la concertation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pH</li> <li>• Conductivité</li> <li>• Température</li> <li>• Débit</li> <li>• Turbidité</li> <li>• Mesure de l'O<sub>2</sub></li> </ul>	<p>À l'autorisation d'exploiter – estimation fin 2025</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure du redox</li> <li>• Mesure en ligne du COT (carbone organique total)</li> <li>• Mesure en ligne de la DCO</li> <li>• Mesure en ligne du Chlore</li> <li>• Mesure de alcalinité/dureté</li> <li>• Mesure de l'azote (NO<sub>3</sub> / NH<sub>4</sub> / NO<sub>2</sub> / NGL)</li> <li>• Mesure des orthophosphates</li> <li>• Etc.</li> </ul> <p>D'autres paramètres peuvent être mesurés en discontinu, comme par exemple, pour une eau usée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DCO/DBO<sub>5</sub></li> <li>• MES</li> <li>• NGL/NTK/N-NH<sub>4</sub>/N-NO<sub>3</sub>/N-NO<sub>2</sub> (Azote)</li> <li>• Pt/P-PO<sub>4</sub> (Phosphore)</li> </ul> <p>Des dispositions équivalentes s'appliquent également aux sujets relatifs à la qualité de l'air (baies d'analyses pour mesures continues, campagnes de prélèvements pour des mesures discontinues). L'ensemble du suivi est adressé aux services de l'État pour information et contrôle.</p>		
<p>Question 12.5 : Quels seraient les modes de traitement des eaux industrielles/usées , le niveau de qualité de rejet des trois sites ? Quels seraient les procédés pour</p>	<p>Même réponse que précédemment : le détail des modes de traitement et le niveau de qualité de rejet sera connu à l'issue de l'instruction.</p> <p>Pour E-CHO, les rejets interviendraient à deux endroits : le point de rejet SOBEGI et le point historique de rejet de la zone industrielle de Pardies-Noguères. En ce qui concerne les unités de traitement des eaux, différentes installations seraient utilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Pour eM-Lacq, le traitement serait effectué par SOBEGI sur ses installations ;</li> </ul>	<p>À l'autorisation d'exploiter – estimation fin 2025</p>	

<p>réduire la température de l'eau avant réinjection dans le gave de Pau ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour HyLacq et BioTJet, une nouvelle unité de traitement des eaux biologique et physico-chimique serait établie sur place.</li> </ul> <p>Pour rappel, les notions de température des effluents sont encadrées en France par l'arrêté du 2 février 1998 tant sur la température maximale de rejet dans les cours d'eau que sur l'élévation de la température du cours d'eau. Une modélisation du rejet sera finalisée d'ici à la fin de l'année 2024 et viendra démontrer la compatibilité notamment en termes de température ou qualifier les procédés complémentaires nécessaires.</p>		
<p>Question 12.6 : Quels seraient les volumes de stockage à risque, concerné notamment par le classement Seveso et leurs distances d'éloignement aux habitations ?</p>	<p>À ce stade du projet, deux des trois sites du projet E-CHO seraient qualifiés de site Seveso (la production de e-méthanol et de e-biokérosène). Le site de HyLacq ne serait pas classé Seveso.</p> <p>Toutefois, les trois sites de production nécessiteront en amont une autorisation environnementale. Quant aux volumes de stockage des produits finis, ils varient selon chaque site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour HyLacq, aucun stockage n'est prévu ;</li> <li>- Pour eM-Lacq, la quantité de e-méthanol susceptible d'être présente sur le site serait de 5 000 tonnes, ce qui classerait le site en tant que site SEVESO ;</li> <li>- Pour BioTJet, la quantité de Carburants d'Aviation Durables (CAD) susceptible d'être présente sur le site serait d'environ 3 500 tonnes, ce qui classerait également le site en tant que site SEVESO.</li> </ul> <p>Ces données sont susceptibles d'évoluer d'ici au dépôt de la demande d'autorisation environnementale du projet et dans le cadre de l'instruction de cette demande par les services de l'État.</p> <p>Pour rappel, le statut Seveso d'un site n'est pas lié au périmètre mais s'établit en fonction de l'utilisation de certains produits et substances identifiés dans la classification ICPE rubrique 4xxx. En fonction de la quantité de produits présents sur site, un classement et des seuils sont attribués.</p>	<p>Dépôt du DDAE – cible Fin 2024</p>	

<p>Question 12.7 : Quelles mesures seraient envisagées pour limiter les impacts sur le paysage ?</p>	<p>À ce stade du projet, la disposition des unités et leur intégration paysagère ne sont pas arrêtées.</p> <p>Néanmoins, un cabinet d'architectes a été mandaté par Elyse Energy pour favoriser l'intégration paysagère des unités et limiter leurs impacts visuels. L'objectif est de travailler sur l'aménagement des différentes installations, et leur disposition au sein de chaque site. Par exemple, les installations hautes (et donc visuellement plus impactantes) pourraient être aménagées au centre des parcelles. De la même manière, les parties techniques seraient placées à l'arrière des bâtiments administratifs pour minimiser leur impact visuel. Les bâtiments ne créant pas de danger seraient placés à proximité des routes (bureaux, laboratoire, entrepôts de stockage et de maintenance). Ces bâtiments seraient également moins hauts que les structures contenant des procédés. Une exception cependant, le bâtiment abritant l'électrolyseur (de par sa taille et la disposition de la parcelle) serait visible depuis la route (voir visuel HyLacq ci-dessous). Un traitement architectural particulier est donc prévu sur ce bâtiment.</p>	<p>Dépôt du DDAE – cible Fin 2024</p>	
--	---	---	--



Visuel du site HyLacq



Visuel du site eM-Lacq



Visuel du site BioTJet

La volonté d'Elyse Energy est également de concevoir des bâtiments selon des principes d'architecture bioclimatique, avec des matériaux respectueux de l'environnement, lorsque cela sera possible.



<p>Question 12.8 : Comment seraient intégrées les futurs salariés et les associations à la prévention des risques et au moyens de protection incendie ?</p>	<p>À ce stade du projet, l'ensemble des dispositions relatives à la prévention des risques et aux moyens de protection incendie ne sont pas arrêtés.</p> <p>Néanmoins, les futurs salariés seront formés avant tout accès aux sites, sur le fonctionnement des unités et les mesures de prévention et de protection en cas d'accident. Les associations seront intégrées dans le dispositif de Commission de Suivi de Site organisée sur le territoire. Il s'agit d'un dispositif réglementaire d'information et d'échanges pour les installations industrielles qu'Elyse Energy devra mettre en place.</p>		
<p>Question 12.9 : Contribueriez-vous à la rémunération des personnes qui à ce jour sont bénévoles dans « le réseau des nez », compte tenu de leur implication et de leur utilité ?</p>	<p>Elyse Energy n'a pas été sollicité à ce jour pour financer le « réseau des nez ». D'après la compréhension de l'entreprise, le dispositif est piloté par ATMO Nouvelle-Aquitaine et financé par la région et l'État.</p> <p>Pour rappel, depuis septembre 2016, un observatoire des odeurs composé de deux jurys de nez (les nez riverains et les nez industriels) a été mis en place afin d'identifier et de caractériser les odeurs/nuisances des différents complexes industriels du bassin de Lacq.</p>		
<p>Question 12.10 : Elyse Energy a annoncé que des études complémentaires allaient être menées au-delà du réglementaire, préciser quelles études ?</p>	<p>La question est très générale, en l'absence du contexte des propos rapportés. D'une manière générale, certains points d'attention spécifiques sont ressortis de la concertation préalable et peuvent amener Elyse Energy à engager des études additionnelles par rapport aux obligations réglementaires.</p> <p>À titre d'exemple, la concertation préalable a fait ressortir une attente forte pour privilégier une chaîne logistique ferroviaire par rapport au routier, notamment pour l'approvisionnement en biomasse. Nous avons ainsi renforcé les études sur ce point pour assurer la faisabilité du transport ferroviaire, et évaluer les investissements nécessaires pour la remise en état des installations existantes.</p>		

### Thème 13. La logistique et les modes de transport

<p>Question 13.1 : Quel serait l'impact de la circulation générée au rond-point « Monsieur Monde » vis-à-vis des riverains (flux et bruit) ? Quel serait le volume de trafic envisagé ?</p>	<p>À ce stade du projet, la part modale de chaque mode de transport n'est pas arrêtée : au maximum, l'augmentation du trafic serait de 2,9 % par rapport au trafic actuel. Tout recours à une chaîne logistique ferroviaire (cf. question 12.10) viendrait en diminution de cette augmentation.</p> <p>Dans le détail, Elyse Energy a fait réaliser une étude de flux des voiries avoisinant le projet en prenant en considération une hypothèse très défavorable dans laquelle 100 % des flux entrants et sortants du projet seraient traités par transport routier. Cette étude comprenait 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un état initial du trafic ;</li> <li>- Une projection intégrant (1) l'accroissement tendanciel (augmentation moyenne sur les 8 dernières années environ) du trafic et (2) les flux gérés par le projet E-CHO base 100 % routier.</li> </ul> <p>Dans ce scénario maximisant, l'augmentation serait de 2,9 % par rapport au trafic actuel au niveau du rond-point « Monsieur Monde ».</p>	<p>Dépôt du DDAE – cible Fin 2024</p>	
<p>Question 13.2 : Quelles seraient les modalités de collecte et la logistique concernant les approvisionnements de biomasse ?</p>	<p>L'approvisionnement en biomasse pourrait se faire de 3 manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En transport routier ;</li> <li>• En transport ferroviaire, directement acheminé sur la parcelle de BioTJet ;</li> <li>• En transport maritime pour les flux non pertinents par les deux modes de transports préalablement cités.</li> </ul> <p>Elyse Energy souhaite mettre en place un mix de transport diversifié pour lisser les risques liés aux différents modes mais également diminuer leurs éventuelles externalités négatives. Dans ce cadre, nous considérons, notamment, des solutions de transport multimodales pour passer aisément d'un mode de transport à l'autre et limiter les ruptures de charge.</p>	<p>Dépôt du DDAE – cible Fin 2024</p>	
<p>Question 13.3 : Quelles seraient les solutions travaillées entre</p>	<p>À ce stade du projet, ces aspects n'ont pas encore été travaillés. Pour rappel, plusieurs options existeraient pour développer les alternatives à la voiture individuelle :</p>		

<p>Elyse Energy et la CCLO pour développer les alternatives à la voiture individuelle ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les mobilités douces (pistes cyclables, renforcer l'offre de transports en commun) ;</li> <li>- Proposer un système de navettes ou de cars partagés pour les salariés des usines, voire à l'échelle du territoire ;</li> <li>- Favoriser le co-voiturage (aire de co-voiturage dédiée, etc.).</li> </ul> <p>Ce travail devra être mené dans une phase ultérieure du projet, en lien avec la CCLO et les différents industriels présents sur le bassin pour répondre aux besoins et aux usages du territoire.</p>		
<p><b>Thème 14. Les différentes phases de travaux</b></p>			
<p>Question 14.1 : Quelle serait la nature et le volume de nuisances pendant les phases de travaux usines et raccordements ?</p>	<p>À ce stade du projet, Elyse Energy ne dispose pas d'un niveau de détail suffisant pour répondre à cette question.</p> <p>Néanmoins, le niveau des nuisances liées à la phase chantier sera précisé au fur et à mesure de la réalisation des études et de la définition du planning de construction. Plusieurs impacts sont d'ores et déjà identifiés, principalement au niveau du trafic routier induit par les besoins du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La circulation des engins de manutention et des camions de chantier : bruit, pollution, trafic routier, dégradation temporaire de la chaussée, trafic alterné ;</li> <li>- La circulation induite par les ouvriers en charge de la construction, des bus, véhicules, traversées piétonnes de la départementale plus nombreuses (pour se rendre au restaurant d'entreprise par exemple) sont à prévoir ;</li> <li>- Les livraisons d'équipements et de matériaux de construction pouvant ralentir le trafic ;</li> <li>- Les convois exceptionnels et adaptations du trafic qui les accompagnent.</li> </ul> <p>D'autres types de nuisances sont également attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le terrassement pourrait générer du bruit, de la poussière et des vibrations de manière ponctuelle, néanmoins les activités de terrassement dépollution en cours sur le site de Yara à Pardies ne génèrent pas de nuisance au-delà</li> </ul>		

	<p>des limites de la parcelle, et les travaux d'E-CHO ne devraient pas en générer plus ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux auraient un impact sur le paysage en proximité des sites. Des palissades, des grues et autres engins nécessaires à la conduite des travaux seraient visibles ;</li> <li>- L'éclairage de certaines zones serait prévu en continu pour des raisons de sécurité des personnes et des biens.</li> </ul> <p>Des prescriptions pourront être demandées aux entreprises grâce à la mise en œuvre de chartes chantier vert.</p> <p><u>Réponse de RTE</u> : Les impacts du raccordement concernent principalement la phase chantier mais resteront localisés et ponctuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La circulation avec quelques perturbations routières dans la zone industrielle de Lacq-Orthez où des alternats de voiries, et éventuellement déviations, seront mis en place ;</li> <li>• Le bruit ponctuel du fait de l'utilisation d'engins nécessaires à la création des tranchées ;</li> <li>• L'air par les poussières générées par le chantier ;</li> <li>• L'écosystème avec, selon le milieu considéré, des dérangements temporaires d'espèces.</li> </ul>		
<p>Question 14.2 : Quels seraient les volumes de transport de matériaux pendant les travaux ?</p>	<p><u>Réponse de Elyse Energy</u> : À ce stade du projet, Elyse Energy ne dispose pas d'un niveau de détail suffisant pour quantifier précisément les volumes.</p> <p>Ces éléments ne seront connus avec précision qu'au cours de l'année 2025 au plus tôt. Il est néanmoins possible de les qualifier d'importants, voire de très importants, eu égard à la taille des projets. La phase de construction durera environ 3 ans avec des phases successives de travaux impliquant différents types de transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le début sera consacré au terrassement, avec maintien au maximum des matériaux sur site pour limiter les flux de camions ;</li> </ul>	<p>Cible courant année 2025</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La suite du Génie civil verra le trafic de camions de ferrailage et de granulats pour alimenter les centrales à béton des sites ;</li> <li>- La phase d’installation d’équipements, de tuyauteries et de câblage verra un important trafic de camions plateaux pour la livraison des équipements. C’est le moment où la présence sur site sera la plus élevée et où les hors gabarits arriveront ;</li> <li>- La phase de démarrage sera plus calme, seuls les employés du site se déplaceront.</li> </ul> <p><u>Réponse de Rte</u> : Pour le raccordement électrique, les volumes de transport de matériaux seront principalement les câbles de puissance 400 000 volts avec 3 bobines (soit 3 camions), les appareillages de connexions dans le poste de Marsillon (disjoncteurs, sectionneurs, transformateurs de mesure de courant et de tension) et les déblais/remblais pour la tranchée nécessaire à la double liaison souterraine.</p>		
<b>Thème 15. L’impact sur le territoire et l’emploi</b>			
<p>Question 15.1 : Quelle serait la répartition des effectifs par métiers et par sites ?</p>	<p>À ce stade du projet, le plan de mobilisation détaillé pour chaque site n’est pas arrêté.</p> <p>Néanmoins, l’organisation type d’une usine repose sur un directeur de site et des services spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le service de production pour assurer le fonctionnement. Ce service est organisé avec 5 à 6 équipes qui assurent le fonctionnement, la bonne sécurité et l’entretien de premier niveau ;</li> <li>- Le service maintenance composé d’électrotechniciens, de mécaniciens, d’instrumentistes, d’automaticiens, etc. ;</li> <li>- Le service QHSE (qualité – hygiène – sécurité – environnement) organisé en 3 pôles : <ul style="list-style-type: none"> <li>o La sécurité</li> </ul> </li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La qualité pour suivre le respect des normes d'exploitation et de commercialisation</li> <li>○ La certification bas-carbone</li> <li>- Le service administratif regroupant notamment les ressources humaines et la gestion ;</li> <li>- Le service logistique.</li> </ul> <p><b>Ci-joint, un tableau estimatif des emplois directs à temps plein pour chaque site.</b></p>		
--	---	--	--

	<b>HyLacq et eM-Lacq</b>	<b>BioTJet</b>
Service production	<b>35 ETP</b> <i>Responsables, ingénieurs procédés, planificateur, techniciens et opérateurs d'exploitation, conducteurs d'engins, etc.</i>	<b>64 ETP</b> <i>Responsables, ingénieurs procédés, planificateur, techniciens et opérateurs d'exploitation, conducteurs d'engins, etc.</i>
Service maintenance	<b>15 ETP</b> <i>Responsables, automaticiens, magasiniers, chaudronnier, mécaniciens, etc.</i>	<b>17 ETP</b> <i>Responsables, automaticiens, magasiniers, chaudronnier, mécaniciens, etc.</i>
Service qualité	<b>20 ETP</b> <i>Techniciens, auditeurs internes, techniciens laboratoire et laborantins, etc.</i>	<b>19 ETP</b> <i>Techniciens, auditeurs internes, techniciens laboratoire et laborantins, etc.</i>
Service administratif	<b>6 ETP</b> <i>Comptable, personnel administratif, etc.</i>	<b>6 ETP</b> <i>Comptable, personnel administratif, etc.</i>
Service logistique	<b>5 ETP</b> <i>Coordinateurs, opérateurs de contrôles, etc.</i>	<b>17 ETP</b> <i>Coordinateurs, opérateurs de contrôles, etc.</i>
<b>TOTAL</b>	<b>81 ETP</b>	<b>123 ETP</b>
<b>Emplois indirects</b>	<b>+ 600</b>	

<p>Question 15.2 : Quelles seraient les dispositions envisagées pour garantir des conditions de travail et le bien-être au travail ?</p>	<p>À ce stade du projet, ces aspects n'ont pas été travaillés dans le détail à l'échelle des 3 futurs sites industriels.</p> <p>Néanmoins, Elyse Energy mettra tout en œuvre pour être attractif et construire une marque employeur forte sur le bassin, autour de la sécurité et du bien-être au travail.</p>	<p>Cible fin 2025</p>	
<p>Question 15.3 : Quelles mesures seraient prévues pour un traitement équitable dans le cadre des processus de recrutement ?</p>	<p>À ce stade du projet, ces aspects n'ont pas encore été travaillés dans le détail.</p> <p>Néanmoins, et en complément du Code du travail et des conventions collectives en vigueur, Elyse Energy pourra publier une « charte pour l'emploi » afin de détailler ses actions volontaires pour éviter toute forme de discrimination lors du recrutement des salariés des différentes usines.</p>	<p>Cible fin 2025</p>	
<p>Question 15.4 : Quelles mesures seraient envisagées pour la formation des jeunes ?</p>	<p>À ce stade du projet, ces aspects n'ont pas encore été travaillés dans le détail.</p> <p>Néanmoins, Elyse Energy s'est d'ores et déjà rapproché des acteurs locaux travaillant sur la formation des jeunes (centres de formation, lycées, etc.) pour recenser les actions à mettre en place en lien avec les besoins des sites industriels en phase de construction et surtout d'exploitation. De manière non exhaustive, des échanges ont déjà eu lieu avec l'Université et le Lycée professionnel de Mourenx avec sa spécialité métiers de la chimie, notamment dans le cadre du futur CMQ (Campus des Métiers et des Qualifications) Chimie Verte. Des stages et des contrats d'alternance pourraient également être proposés en phase d'exploitation. À noter également que deux autres CMQ sur le territoire sont directement concernés par le projet : CMQ « Forêt - Bois d'Aquitaine » à Saint-Paul-lès-Dax (Landes) et CMQ d'Excellence « Maintenance en environnement sensible » à Blaye (Gironde).</p> <p>Au-delà du public jeune, Elyse Energy souhaite donner la capacité à tous ceux qui le souhaitent de rejoindre l'entreprise par le biais de divers dispositifs en cours</p>	<p>Précisément connus en phase d'exploitation des trois sites</p>	



	d'élaboration avec les acteurs de la formation (contrat de professionnalisation notamment par exemple).		
Question 15.5 : Quelle serait l'incidence des travaux prévus sur les ressources humaines du territoire ?	<p>À ce stade du projet, Elyse Energy ne dispose pas d'un niveau de détail suffisant pour répondre à cette question.</p> <p>Néanmoins, lors de la phase chantier, l'objectif sera de mobiliser le plus grand nombre de personnes localement pour limiter les pressions sur les logements et sur le trafic routier. Il faudra toutefois être vigilant à ne pas sur-mobiliser la main d'œuvre locale pour que la population et les entreprises de la région puisse continuer à trouver des artisans qualifiés pour leurs besoins. En outre, pour réduire la pression sur la main d'œuvre locale, l'usage de modules préfabriqués pourrait être envisagé. Cette pratique générerait cependant un trafic additionnel de transports exceptionnels.</p>		
Question 15.6 : Quels seraient les impacts d'une hausse potentielle des prélèvements de l'eau du Gave de Pau sur les activités de pêche et de tourisme ?	<p>Les premiers résultats issus de l'étude de faisabilité indiquent que l'impact sur les niveaux d'eau et les activités de pêche et de tourisme serait négligeable. Cette première réponse devra être confirmée par les services compétents à l'issue de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale par les services de l'État.</p> <p>D'une manière générale, l'étude d'impact en cours couvre les usages actuels de l'eau (adduction eau potable, prélèvement irrigation, prélèvement industrie, hydroélectricité, loisir, etc.) et qualifie l'impact du projet E-CHO sur ces usages, tant d'un point de vue de la ressource que de la qualité de l'eau.</p> <p>Pour la pêche spécifiquement, il y a d'ores et déjà des garde-fous réglementaires, avec, pour les rejets, des limitations en T°, pH et DCO qui sont plus restrictives que pour des eaux non classées pour la pêche. Sur la ressource, c'est la modélisation du pompage qui apportera des éléments au niveau de l'emprise de la retenue Yara. Pour le Gave en lui-même (et donc les usages aval au prélèvement), le prélèvement maximal estimé est de 750 m<sup>3</sup>/h, soit 1,8 % du débit d'étiage VCN3 (valeur la plus</p>	Étude d'impact-pour le dépôt DDAE – cible Fin 2024	

	contraignante des débits d'été mentionnée dans le rapport EauCea, et égale à 15 m <sup>3</sup> /s, soit 54 000 m <sup>3</sup> /h).		
--	--	--	--

**Demande de précisions ou recommandations -**

**16/02/2024**

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.	Réponse des maîtres d'ouvrage	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements
1. Organiser une réunion publique de restitution suite à la publication de la réponse d'Elyse Energy et de RTE aux demandes de précisions et aux recommandations des garants du présent bilan.	≥ Organisation d'une réunion publique d'information sur les enseignements, compléments et suites de la concertation préalable	3 <sup>ème</sup> trimestre 2024	Information des élus et conception de l'évènement avec la CNDP (2 <sup>ème</sup> trimestre) puis information du public par voie de presse, communication par les communes et site internet de la concertation
2. Si la décision est prise de poursuivre le projet E-CHO, proposer des modalités de concertation continue jusqu'à l'enquête publique. Les garants demandent <i>a minima</i> :			
≥ que le site internet dédié à la concertation ( <a href="http://www.e-cho-concertation.fr">www.e-cho-concertation.fr</a> ) reste actif avec tous les documents versés à la concertation, les contributions accompagnées de leur réponse, le présent bilan de la concertation, la réponse de la maîtrise d'ouvrage, socle pour démarrer la concertation continue, le cas échéant,	≥ Le maintien et l'actualisation du site internet dédié à la concertation ( <a href="http://www.e-cho-concertation.fr">www.e-cho-concertation.fr</a> )	En continu (Avril 2024 > enquête publique)	Publication sur le site internet avec notification pour les abonnés au site
≥ d'actualiser les calendriers eu égard à leurs évolutions,	≥ Actualisation du calendrier de projet ≥ Élaboration du calendrier global des travaux	2 <sup>ème</sup> trim. 2024 (+ mises à jour au dépôt des dossiers, cible fin 2024)	Publication sur le site internet avec notification pour les abonnés au site
≥ d'actualiser les fiches thématiques existantes et en créer une nouvelle portant sur le calcul de l'abattement en CO <sub>2</sub> exigé pour le classement en Carburant d'Aviation Durable,	≥ Un travail complémentaire sur les fiches thématiques existantes et la création d'une nouvelle fiche telle que demandée	2 <sup>ème</sup> trim. 2024	Publication sur le site internet avec notification pour les abonnés au site

≥ de réaliser, finaliser et publier les études, les évaluations ou leurs synthèses en cas de confidentialité.	≥ La publication des études, évaluations ou leurs synthèses en cas de confidentialité au fur et à mesure de leur réalisation et consolidation	En continu (Avril 2024 > enquête publique)	Publication sur le site internet avec notification pour les abonnés au site
<i>Les études d'impact et de danger du dossier de demande d'autorisation, notamment sur les aspects risques et nuisances, à communiquer au fur et à mesure de leur finalisation ;</i>		Au dépôt du DDAE, cible 4 <sup>ème</sup> trim. 2024	Publication sur le site internet d'une synthèse des études
<i>L'étude de gisement, et l'étude d'impact de l'approvisionnement en biomasse, en particulier en biomasse forestière. Cette étude prendra en compte les différents aspects du cycle du carbone, la préservation des ressources, la biodiversité et prévention des pollutions ;</i>		Étude de gisement – été 2024 Étude d'impact au dépôt du DDAE – cible 4 <sup>ème</sup> trim. 2024	Publication sur le site internet de la synthèse de l'étude certifiée selon la confidentialité des données Présentation des données au comité de suivi
<i>Les études dites « quatre saisons » ;</i>		3 <sup>ème</sup> trim. 2024	Publication sur le site internet d'une synthèse des études
<i>L'évaluation du projet E-CHO selon son Analyse de Cycle de Vie ;</i>	Synthèse de la revue critique du rapport d'évaluation de l'ACV de la production et de la consommation, dans le secteur des transports, de e-méthanol et de e-biokérosène produits selon le projet E-CHO	1 <sup>er</sup> semestre 2025	Publication sur le site internet d'une synthèse des études
<i>Les études d'optimisation de la consommation d'eau, intégrant notamment les principes/objectifs du Plan de Sobriété Eau National cité par l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;</i>	Étudier les solutions techniques visant à optimiser la consommation des ressources, en particulier pour l'eau en intégrant l'utilisation de système de refroidissement de type aéroréfrigérants adiabatiques	À préciser dans le temps	Une publication des solutions techniques retenues sera réalisée sur le site internet
<i>Les nouvelles campagnes de mesures acoustiques ;</i>	Les industriels voisins ont partagé leurs données pour réaliser l'état initial du territoire	3 <sup>ème</sup> trim. 2024	Publication des conclusions des résultats transmis sur le site internet

<p>La suite des mesures sur l'air réalisé par Aria Technologies pour le compte d'Elyse Energy (dont les résultats des mesures sur le capteur supplémentaire implanté à Bésingrand pour donner suite à la concertation préalable) ;</p>	<p>Les résultats de l'état initial ne correspondent pas aux perceptions du territoire. Ainsi, Elyse Energy s'engage à intégrer le réseau Nez du bassin de Lacq.</p>		
<p>Les filières de traitement des déchets et sous-produits (Corps étrangers contenus principalement dans les bois déchets - pierres, métaux...-, "slags" que l'on pourrait assimiler à des cendres vitrifiées, etc.).</p>		<p>Dépôt du DDAE, cible fin 2024</p>	<p>Publication d'une synthèse de l'étude selon la confidentialité des données</p>
<p>L'étude logistique qui permettra de mieux appréhender les flux routiers et ferrés et leurs impacts sur le bassin de Lacq ;</p>	<p>L'étude de transport de trafic est déjà disponible sur le site internet du projet.</p>	<p>L'étude d'insertion de SNCF Réseaux : 1<sup>er</sup> sem. 2025</p>	<p>Publication d'une synthèse de l'étude selon la confidentialité des données</p>
<p>L'étude des modalités de collecte et de la logistique concernant les approvisionnements de biomasse ;</p>	<p>Ces éléments seront connus lorsque le plan d'approvisionnement sera finalisé ainsi que l'étude d'insertion.</p>	<p>Information transmise avant mise en exploitation du site</p>	<p>Publication d'une synthèse de l'étude selon la confidentialité des données</p>
<p>L'étude des retombées fiscales en cours d'évaluation avec l'administration fiscale ;</p>	<p>Une évaluation est en cours de réalisation avec les services administratifs.</p>	<p>3<sup>ème</sup> trim. 2024</p>	<p>Publication des éléments d'information sur le site internet</p>
<p>L'étude sur la valorisation de la chaleur fatale ;</p>	<p>Ces éléments seront connus à la fin des études détaillées. Des points de précisions sont apportés à la question 6.4</p>	<p>Fin des études détaillées</p>	<p>Publication des éléments d'information sur le site internet</p>
<p>Les études d'impact sur la biodiversité (faune -flore) et les mesures Eviter Réduire Compenser ;</p>	<p>Il s'agit de la continuité de l'étude des quatre saisons.</p>	<p>4<sup>ème</sup> trim. 2024</p>	<p>Publication sur le site internet des études complètes et publication de synthèse</p>

<p><i>Le bilan carbone du projet dont ceux des travaux ;</i></p>	<p>Pour chaque projet fournissant des produits finis (eM Lacq et BioTJet), synthèse du calcul réglementaire selon la norme REDII, norme qui sera exigée pour la certification des produits ; besoin de données représentatives des schémas industriels (plan d’approvisionnement, fourniture d’électricité, évaluation précise des procédés). Cette étude se place dans le cadre de l’anticipation de la certification des produits.</p>	<p>Dépôt DDAE, cible 4<sup>ème</sup> trim. 2024</p>	<p>Publication d’une synthèse sur le site internet</p>
<p><i>L’évaluation des besoins en formation et en qualification nécessaire au projet ;</i></p>	<p>Elyse Energy contribue à l’animation et à l’information en continu sur ses futurs besoins, en lien avec les instances universitaires et organismes de formation.</p>	<p>En continu</p>	<p>Publication d’une synthèse sur le site internet</p>
<p>3. Mettre en place un comité de suivi pendant la phase de concertation continue, composé d’un représentant volontaire par association en particulier l’ARSIL et les structures qui se sont exprimées dans les cahiers d’acteurs. Lors de ce comité de suivi, seront partagés le cadrage des études à engager, leur suivi, le partage des enseignements et l’intégration des adaptations nécessaires. Ce comité de suivi se réunira à une fréquence régulière marquant les points d’étapes du projet.</p>	<p>La création d’un comité de suivi associant une représentation des différentes parties prenantes. Son objectif sera d’accompagner le développement du projet autour de thématiques clés en associant les parties prenantes avec l’intervention ponctuelle d’experts. Ces rencontres seront l’occasion de partager l’avancée du projet et les résultats des études.</p>	<p>2<sup>ème</sup> trimestre 2024 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 1<sup>er</sup> trimestre 2025</p>	<p>La création du comité de suivi sera réalisée avec l’aide des garants (formation, structuration).</p>
<p>4. Afin de garantir les évaluations, il semblerait opportun de recourir à une expertise indépendante mandatée par la CNDP sur l’impact carbone global du projet, la qualification du e-biokérosène en Carburant d’Aviation Durable, sur le plan d’approvisionnement et ses impacts.</p>	<p>Elyse Energy pourra mettre à disposition d’experts indépendants qui seraient mandatés par la CNDP les informations nécessaires à leur mission, dans la limite du secret industriel et de la compatibilité avec le calendrier d’instruction du projet.</p>	<p>Les documents d’information sur le bilan carbone et étude d’impact seront transmis au dépôt du DDAE, cible 4<sup>ème</sup> trim. 2024</p>	<p>Diffusion dans le cadre du comité de suivi, dépendant du calendrier de réalisation et du contenu</p>

<p>5. Les garants demandent que la concertation continue soit rythmée par plusieurs temps forts, via des ateliers débat afin de mettre en débat l'avancée du projet et les nouvelles informations. Ces ateliers débat seront ponctués par exemple par des interventions d'experts, des bureaux de contrôle indépendants et des membres volontaires du comité de suivi pour partager les informations et données finales concernant pour :</p> <p>Le.s atelier(s) débat : impact carbone</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'impact carbone global du projet</li> <li>• La qualification du e-biokérosène en Carburant d'Aviation Durable</li> </ul> <p>Le.s atelier(s) débat : Approvisionnement et disponibilité de la ressource biomasse</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La disponibilité de la ressource biomasse et plus particulièrement la ressource forestière</li> <li>• L'impact environnemental du plan d'approvisionnement</li> </ul> <p>Le.s atelier(s) débat : électricité et hydrogène.</p>	<p>Les maîtres d'ouvrage souhaitent se positionner uniquement sur les sujets en lien avec les champs d'études et de développement du projet. Le thème « La qualification du e-biokérosène en tant que Carburant d'Aviation Durable » (directive de l'Union européenne) relève davantage des acteurs institutionnels et experts que d'Elyse Energy qui n'intervient qu'en application du cadre réglementaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation d'ateliers de proximité avec les riverains immédiats du projet/ des sites sur des thématiques clés : risques, nuisances, intégration paysagère, mesures d'accompagnement, etc.</li> <li>• L'organisation d'une rencontre avec les acteurs du Pays-Basque</li> </ul> <p>Les autres sujets seront traités avec les membres du comité de suivi.</p>	<p>2 rencontres <i>a minima</i> – 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 et 1<sup>er</sup> trimestre 2025</p> <p>4<sup>ème</sup> trimestre 2024 pour la rencontre avec le Pays-Basque</p>	<p>Conception des déroulés et organisation des événements avec la CNDP. Information du public par voie de presse, communication par les communes et site internet de la concertation</p>
<p>6. Réaliser une newsletter pour informer sur les temps forts de la concertation continue, sur les évolutions du projet, de ses actualités et attirer l'attention sur les enseignements tirés à l'issue des études d'impact. Cette newsletter serait disponible sur le site internet et communiquée à toute personne qui aura créé un compte sur le site internet de la concertation et demandant d'être informé régulièrement sur le projet.</p>	<p>La réalisation d'une newsletter (<i>a minima</i> 2 éditions d'ici l'enquête publique) pour informer sur les temps forts de la concertation continue, les évolutions du projet, ses actualités et attirer l'attention sur les enseignements des études d'impact. Elle sera adressée à toute personne ayant créé un compte sur le site internet de la concertation où elle sera également disponible en consultation.</p>	<p>Publication tous les trimestres</p>	<p>Sur le site internet (onglet actualités)</p>